

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité de
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 18 JANVIER 2002

Objet : L'an deux mille deux et le dix-huit Janvier
à dix-sept heures

Participation à
opérations
ponctuelles Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement, dans le centre de
Lantosque, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0201/06 Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, BRUN, CLARY,
LORENZI, MORANI, PELLETIER, REGHEZZA.
MMES BRUN, FORESTIER, FULCONIS, GIUDICELLI, LAURIERE,
PASTORE, SOMARIA, STEFANI.

Le Président indique que l'Ecole Départementale de Musique est sollicitée afin de participer à des opérations ponctuelles tout au long de l'année scolaire comme :

- l'Académie Internationale de Musique créée par la commune de Valdeblore durant les vacances de Pâques. L'objectif est de valoriser du point de vue touristique et culturel cette période de l'année.
- le Festival du Mercantour organisé dans les communes de la Tinée, du Cians, du Var et de la Vésubie. L'objectif est de proposer des concerts de qualité en associant des concertistes internationaux aux musiciens du département.
- l'Académie Internationale d'Eté permettant d'une part, l'accès aux élèves de l'Ecole Départementale de Musique aux cours à des tarifs préférentiels et d'autre part, des échanges pédagogiques entre des solistes de renommée internationale et nos professeurs.

Le Président propose que ces opérations soient réalisées avec le concours de l'Ecole Départementale de Musique.

Oùï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- accepte la collaboration du Syndicat aussi bien dans le cadre de l'Académie Internationale de Musique, du Festival du Mercantour, qu'avec l'Académie Internationale de Musique,
- charge le Président de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces collaborations notamment les conventions, les contrats de travail des intervenants, etc...

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

